PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Affaire suivie par :
Virginie Ronat
Pôle / Service : UDAP du Bas-Rhin
Tél : 03 69 08 51 09
Courriel : virginie.ronat@culture.gouv.fr
Réf : chrono 2023/352

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin

à

Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SUA/Pôle planification
A l'attention de Iulia MIRON
14 rue du Maréchal Juin
BP61003
67070 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 05/05/2023

Objet : Modification n°1 du PLU d'Oermingen_avis sur projet notifié

1- Modification envisagée

La modification du PLU d'Oermingen a pour objet les points suivants :

- Reclasser une zone UE en sous-secteur AU1

La commune compte un monument historique, la mairie (inscrite par arrêté du 28/07/1937 ; façades avec oriel et toiture) qui génère un périmètre de protection de 500m. Ces modifications contribuent à la valorisation et la préservation des monuments historiques de la commune.

2- Observations de l'UDAP

Le dossier prévoit le reclassement d'une zone UE (ancien lycée privé) rue des Alliés, en plein cœur du village, en sous-secteur UA1 afin de permettre la réhabilitation d'une friche urbaine. Le dossier précise que le terrain est situé dans le périmètre de protection du monument historique et que tous travaux sur cette zone seront soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF).

- ⇨ Le règlement de la zone UA est suffisamment prescriptif pour permettre une bonne intégration architecturale et paysagère des projets. Ces derniers gagneront toutefois à être travaillés en amont avec l'ABF.

L'architecte des Bâtiments de France,

Sandu HANGAN